



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du Vendredi 14 Juin 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du restaurant du Palais des Congrès de Micropolis à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 2.1.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h00.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY

**Etaient absents** : M. Gabriel BAULIEU, M. Alain BLESSEMILLE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire de séance** : M. Dominique SCHAUSS

**Procurations de vote** :

**Mandants** : R. STEPOURJINE, Y. DELARUE, A. POULIN, M. ZEHAF

**Mandataires** : F. TAILLARD, M. DONEY, F. PRESSE, M. LOYAT

## Attribution d'une subvention annuelle 2019 à l'Etablissement Public Foncier du Doubs-BFC - Missions hors portage

**Rapporteur** : Yves MAURICE, Conseiller communautaire délégué  
**Commission** : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Etablissement Public Foncier »	Montant du budget 2019 : 31 000 € Montant de l'opération : 20 000 €

### Résumé :

Il est proposé d'attribuer à l'Etablissement Public Foncier du DOUBS BESANÇON – BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE une participation financière sous forme de subvention conventionnelle à hauteur de 20 000 euros au titre de l'année 2019 pour la réalisation de missions foncières « hors portage », sollicitées par la CAGB et ses communes.  
Pour rappel : ces missions étaient auparavant réalisées par l'Agence foncière du Doubs qui a été dissoute le 31 décembre 2017.

L'Agence Foncière du Doubs, « association de type Loi 1901 », qui coexistait au côté de l'Etablissement Public Foncier du Doubs -Bourgogne Franche Comté, a été dissoute le 31 décembre 2017.

Elle réalisait pour le compte de la CAGB et de ses communes-membres, depuis 2002, une mission de conseil et d'assistance dans les domaines du foncier, de l'urbanisme et de l'aménagement.

Ce partenariat faisait l'objet d'une subvention annuelle de fonctionnement de 20 000 euros versée par la CAGB et permettait au Grand Besançon et à ses communes un recours illimité aux diverses prestations « hors portage » proposées par l'Agence.

Depuis la disparition de l'Agence foncière, l'Etablissement Public Foncier du Doubs - Bourgogne Franche Comté, propose à ses anciens membres d'assurer une partie des missions de l'Agence, comme le lui permettent ses statuts moyennant une participation financière sous forme de subvention conventionnelle annuelle à hauteur de 20 000 euros.

L'article 2 des statuts de l'EPF prévoit en effet « la possibilité pour l'EPF de mener dans le cadre de convention, toutes missions de négociations foncières sans portage au bénéfice de toute personne publique et à mettre en œuvre à cette fin tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution ».

Dans ce nouveau contexte, l'EPF agit dans le cadre des domaines d'intervention qui lui sont expressément confiés :

- développement de l'habitat notamment social,
- développement des activités économiques,
- projets de renouvellement urbain,
- équipements publics,
- protection des espaces agricoles et naturels périurbains, de loisirs et des espaces naturels sensibles.

La CAGB et les communes pourront ainsi recourir aux prestations qui participent à la maîtrise foncière des biens hors portage, notamment :

- Recherches parcellaires,
- Evaluations foncières,
- Conseil en urbanisme, droit de préemption, expropriation,
- Négociations foncières et établissement des promesses de vente,
- Etablissement de servitudes et autorisation de passage.

Un bilan et une évaluation annuels des activités réalisées par l'EPF du Doubs-BFC, dans le cadre de ce conventionnement, seront transmis à la CAGB avant le 31 décembre de l'année en cours.

Au titre de l'année 2019, l'Etablissement Public Foncier du Doubs-Bourgogne Franche Comté, sollicite, en conséquence, une subvention de 20 000 euros qui sera encadrée par voie conventionnelle afin de déterminer les engagements respectifs de la CAGB et de l'EPF.

*Mme C. BARTHELET et MM. P.CURIE, D. HUOT, C. LIME et F.TAILLARD (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

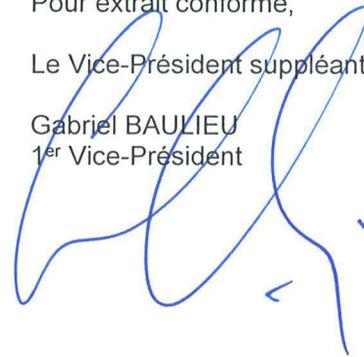
A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention conventionnelle de 20 000 € au titre de l'année 2019,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6